

La production de films d'animation et d'effets visuels

Cette étude présente des statistiques issues des données du Groupe Audiens, et a pour objet de mesurer l'emploi et son évolution dans la production de films d'animation et d'effets visuels.

Elle fait suite à une demande du Syndicat des Producteurs de Films d'Animation (SPFA). Le périmètre a été défini ensemble.

Le champ retenu pour cette étude est composé de 113 entreprises. La notion d'entreprise s'entend au sens siren, et la situation de chaque entreprise résume la situation de l'ensemble des établissements de cette entreprise. Néanmoins, pour certaines des entreprises de ce périmètre, et notamment pour Europacorp, nous ne retenons que l'activité relative à la production de films d'animation et d'effets visuels, et nous écartons les autres types de films (de télévision ou de cinéma).



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Document réalisé par :



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Audiens

Service Pilotage & Statistiques
74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex
Tél. : 0 173 173 591

www.audiens.org



Ce qu'il faut retenir

L'évolution entre 2004 et 2011

Depuis 2007, environ 90 entreprises produisent des films d'animation et d'effets visuels chaque année.

➤ **La masse salariale générée par les entreprises du secteur a très fortement augmenté en 2005** (+ 37% par rapport à 2004 – ce qui est certainement dû à la mise en place du crédit d'impôt). **Entre 2005 et 2008, la croissance est restée forte** (+10% par an en moyenne) **puis est freinée sur 2009** (+ 3%). **La fermeture d'Attitude Studio fin 2009 explique en grande partie la baisse de 5% que l'on peut observer en 2010. A périmètre constant, la masse salariale 2011 est stable par rapport à 2010.**

Sur l'ensemble du champ de la production et de la post production audiovisuelle et cinématographique¹, la croissance a été moins importante entre 2004 et 2008 (+ 7% en moyenne par an). On observe ensuite un recul de 3% de la masse salariale sur 2009 puis une reprise à partir de 2010 (+4% en 2010 et +7% en 2011).

➤ **Les effectifs de ces entreprises ont fortement augmenté entre 2004 et 2008 passant de 3 200 à plus de 5 000 salariés. Depuis 2009, les effectifs** (que ce soit les permanents ou les intermittents) **sont en baisse et atteignent 4 500 personnes salariées en 2011.**

Le recours aux différents types de contrats (CDDU, CDD, CDI)

➤ **Le recours aux CDD d'usage est très usité**

- Plus de 80% des salariés déclarés dans le secteur sont des emplois intermittents. Cette part a tendance à augmenter (79% en 2004 et 82-83% depuis 2009). Cela représente entre 3 500 et 4 100 techniciens intermittents déclarés chaque année entre 2006 et 2011.
- En termes de masse salariale les intermittents représentent les 2/3 de l'activité.

Sur l'ensemble du champ de la production et de la post production audiovisuelle et cinématographique, nous pouvons faire le même constat quant à la fréquence des contrats en CDD d'usage. Nous avons en 2011, 86% de salariés intermittents sur l'ensemble de la production et 81% sur notre périmètre. Cependant, la part des emplois artistiques est beaucoup plus importante sur l'ensemble du champ (autant d'artistes que de techniciens intermittents) que sur notre périmètre (environ 15% d'artistes et 85% de techniciens intermittents).

➤ **Depuis 2006 l'équivalent de 600 à 680 personnes à temps plein sont déclarées chaque année en CDD de droit commun ou en CDI dans le secteur.**

¹ Il s'agit de l'ensemble des entreprises relevant des codes NAF 5911A (Production de films et de programmes pour la télévision), 5911B (Production de films institutionnels et publicitaires), 5911C (Production de films pour le cinéma) et 5912Z (Post-production de films cinématographiques de vidéo et télévision).

Démographique

➤ **Le secteur est très masculin**

- Les hommes représentent plus de 70% des techniciens intermittents.
- Chez le personnel permanent, les hommes sont toujours majoritaires même si les femmes sont de plus en plus présentes dans le secteur (39% en 2004 et 41% en 2011). Au niveau des postes de non cadres, la féminisation a été telle que la tendance s'est progressivement inversée (47% de femmes en 2004 et 52% en 2010). Sur les postes de cadre, beaucoup plus occupés à la base par des hommes, la part des femmes a augmenté de 7 points. Les femmes sont encore minoritaires en 2011 avec 37% des effectifs.

Les hommes sont aussi très présents sur l'ensemble du champ de la production et de la post production audiovisuelle et cinématographique. En 2011, les proportions d'hommes sont légèrement inférieures à celles observées sur notre secteur : 66% chez les techniciens intermittents (72% dans notre secteur) et 54% chez le personnel permanent (59% dans notre secteur).

➤ **Les salariés du secteur sont très jeunes :**

- Plus de 3 techniciens intermittents sur 4 ont moins de 40 ans.
- Le personnel permanent est aussi très jeune (en 2011 70% ont moins de 40 ans) mais il a tendance à vieillir un peu (l'âge moyen est de 33,9 ans en 2011 contre 33,2 ans en 2004).

Ces salariés sont plus jeunes que sur l'ensemble du champ de la production et de la post production audiovisuelle et cinématographique. On y retrouve certes une forte proportion de moins de 40 ans (plus de 62% en 2011) mais les 50 ans et plus y sont plus représentés.

Les revenus issus du secteur

Le revenu annuel des salariés de la production de films d'animation et d'effets visuels a progressé entre 2004 et 2011 :

- Cette amélioration se poursuit d'année en année au niveau des techniciens en CDDU : la proportion de personnes dans les tranches des plus bas revenus se réduit (17% avec moins de 1 SMIC mensuel en 2004 contre 13% en 2011). Et ceci au profit des plus grosses tranches de revenus (35% avec plus de 12 SMIC mensuels en 2004 contre 38% en 2011).

- Au niveau des salariés permanents, le salaire brut moyen pour un équivalent temps plein est en 2011 de 60,3 k€ pour un cadre et de 25,1 k€ pour un non cadre.

Répartition régionale

La production de films d'animation et d'effets visuels est fortement implantée en Île-de-France : en 2011, 70% des établissements y sont implantés et ils emploient 79% des intermittents et 66% des permanents.

Vient ensuite la région Poitou-Charentes qui concentre en 2011 14% des établissements, 11% des intermittents et 10% des permanents.



Audiens est le groupe de protection sociale dédié aux secteurs de la culture, de la communication et des médias.

En tant que groupe professionnel, les entreprises de ces secteurs adhèrent aux institutions de retraite complémentaire du Groupe Audiens. Tous les ans, elles doivent nous retourner leur **déclaration nominative annuelle des salaires** qui nous permet d'attribuer les points de retraite à chaque salarié.

Quelques entreprises relèvent historiquement d'autres caisses de retraite complémentaire pour leur personnel permanent. Nous ne disposons donc pas dans nos données de ces périodes d'activité. Certaines d'entre elles relèvent cependant d'Audiens pour la prévoyance et nous pouvons ainsi les intégrer à l'étude.

Nous ne disposons des données du personnel d'Ankama Animations que depuis 2011. Cela a un certain impact sur les évolutions observées.

Ces déclarations renseignent notamment, pour chaque période d'activité déclarée : l'identité du salarié, la date de début d'activité et la date de fin d'activité, la catégorie professionnelle ainsi que le salaire brut (après abattement pour frais professionnels pour les professions qui peuvent bénéficier de cette déduction).

Quelques définitions

Les différentes catégories professionnelles sont :

- les artistes interprètes ;
- le personnel artistique², technique et administratif ayant le statut de cadre ;
- le personnel technique et administratif n'ayant pas le statut de cadre.

Le classement en tant que cadre ou non cadre s'appuie sur la convention collective appliquée par l'entreprise. Les fonctions de cadre étant homologuées par l'Agirc.

La notion d'**artiste** et de **technicien** fait référence à la nature même de l'emploi :

- un artiste interprète ou crée une œuvre de l'esprit ;
- un technicien a une fonction technique ou administrative.

Sont définis comme **intermittents** du spectacle, les salariés cadres et non cadres techniques et artistiques employés en contrat à durée déterminée et dont la fonction est :

- soit dans la liste des emplois d'une des conventions collectives du spectacle et de l'audiovisuel pour lesquels le recours au contrat à durée déterminée d'usage est autorisé ;
- soit dans la liste des emplois des annexes 8 et 10 au Régime d'Assurance chômage.

Dans les données Audiens, un **permanent** est un « non-intermittent », qu'il soit en CDD de droit commun ou en CDI.

² Par définition, le personnel artistique relève de la catégorie non cadre. Toutefois, certaines fonctions comme les réalisateurs, les metteurs en scène, les chefs d'orchestre relèvent de la catégorie cadre au vu de leur niveau de responsabilité.



Les entreprises

Le champ de l'étude est déterminé par les entreprises de la liste se trouvant en annexe. Nous ne considérons que celles qui ont déclaré du personnel.

Rappel : Nous ne disposons des données du personnel permanent d'Ankama Animations que depuis 2011.

Depuis 2007, environ 90 entreprises produisent des films d'animation et d'effets visuels chaque année.

Taille des entreprises du secteur

Tableau 1 : taille de l'entreprise = nombre de permanents présents au 31 décembre³.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Sans permanent au 31/12	15	16	19	19	15	19	18	20
De 1 à 5 salariés permanents au 31/12	22	26	33	36	38	41	36	37
De 6 à 10 salariés permanents au 31/12	9	13	14	12	15	12	16	18
De 11 à 50 salariés permanents au 31/12	12	14	16	20	20	17	17	15
Plus de 50 salariés permanents au 31/12	2	2	2	1	1	1	1	1
Nombre total d'entreprises	60	71	84	88	89	90	88	91
<i>Evolution</i>		18%	18%	5%	1%	1%	-2%	3%

Lecture : 20 entreprises n'ayant pas déclaré de salarié permanent au 31 décembre 2011, ont déclaré au moins une période d'activité sur 2011 que ce soit pour du personnel permanent ou intermittent.

Le nombre de structures de 1 à 5 salariés permanents au 31/12 a beaucoup augmenté, passant de 22 en 2004 à 41 en 2009. Ce nombre est de 37 en 2011 et est essentiellement dû au fait que quelques entreprises sont passées de 3-4 salariés en 2009 à 6-7 en 2010 et 2011.

Afin de tenir compte des flux d'intermittents qui sont très nombreux dans le secteur, nous proposons une autre façon de définir la taille de l'entreprise, en tenant compte de tous les salariés déclarés au moins une fois par l'entreprise (en CDDU, en CDD ou bien en CDI).

Tableau 2 : taille de l'entreprise = nombre de personnes déclarées au moins une fois dans l'année (même pour un jour)

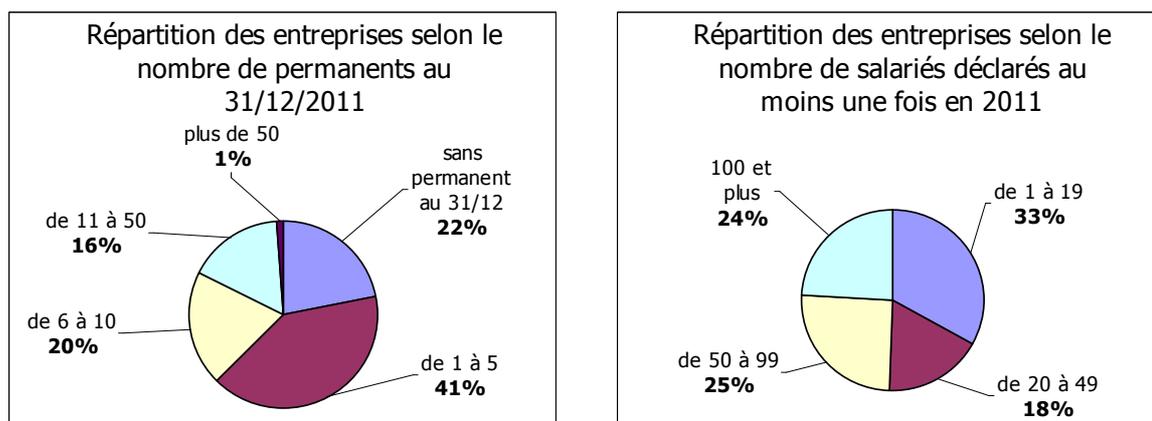
Nombre d'entreprises	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
De 1 à 19 salariés	10	16	23	20	16	26	22	30
De 20 à 49 salariés	18	17	20	20	27	23	26	16
De 50 à 99 salariés	15	20	17	28	22	16	15	23
100 salariés et plus	17	18	24	20	24	25	25	22
Nombre total d'entreprises	60	71	84	88	89	90	88	91
Part des entreprises avec 50 salariés ou plus	53%	54%	49%	55%	52%	46%	45%	49%

Lecture : En 2011, 30 des entreprises du champ ont déclaré entre 1 et 19 salariés différents sur l'année.

On observe ainsi un transit important de salariés puisqu'environ la moitié de ces entreprises déclare au moins 50 salariés différents chaque année – même si cette part diminue, passant de 53% en 2004 à 49% en 2011.

³ Pour les entreprises dont nous ne considérons ici qu'une partie des salariés (soit parce que nous ne prenons que certains films, soit parce que nous en excluons certains), seule cette partie des salariés sert au calcul de la taille de l'entreprise – mais cela ne correspond pas nécessairement à la taille réelle de l'entreprise.

Figure 1 : taille des entreprises actives en 2011



Lecture : En 2011, 41% des entreprises du champ ont déclaré entre 1 et 5 salariés permanents au 31 décembre 2011 (camembert de gauche). En utilisant une autre échelle (camembert de droite), elles sont 33% à avoir déclaré entre 1 et 19 salariés (intermittents ou permanents) au moins une fois dans l'année.

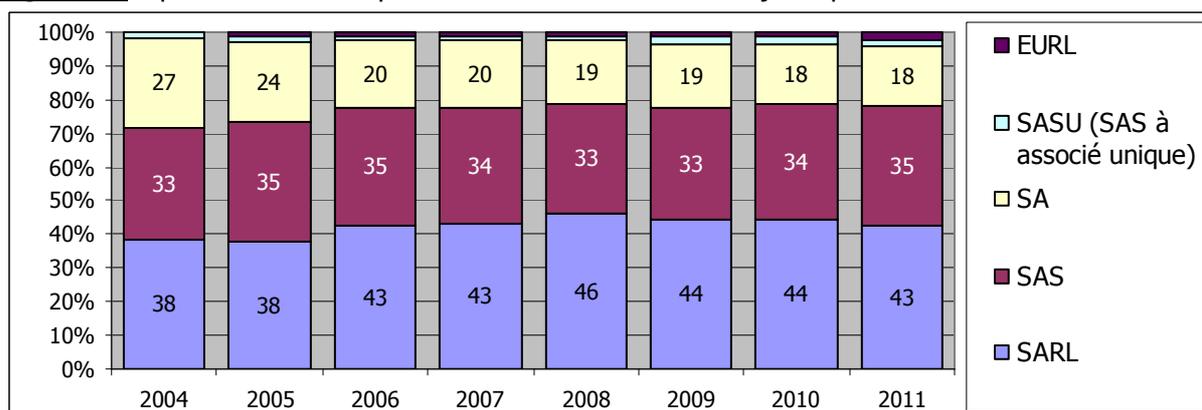
Statut juridique

Dans le secteur, le statut juridique le plus répandu et qui domine de plus en plus est la SARL (société à responsabilité limitée). En 2004, 38% des entreprises du champ sont des SARL et cette part est de 43% en 2011.

Viennent ensuite les SAS (société à statut simplifié) qui restent stables en proportion. Selon les années entre 33 et 35% des entreprises du secteur sont des SAS.

Les SA (société anonyme) sont quant à elles de moins en moins présentes dans le secteur : elles représentaient 27% des entreprises en 2004 et 18% en 2011.

Figure 2 : répartition des entreprises en fonction de leur statut juridique



Lecture : En 2011, 43% des entreprises du champ sont des SARL.



La masse salariale déclarée

Il s'agit du salaire brut après abattement pour frais professionnels (pour les professions qui peuvent bénéficier de cette déduction) déclaré par les entreprises du secteur.

La masse salariale brute après abattement atteint environ 90 000 k€ par an depuis 2008.

La masse salariale générée par les entreprises du secteur a très fortement augmenté en 2005 (+37% par rapport à 2004 – ce qui est certainement dû à la mise en place du crédit d'impôt).

Entre 2005 et 2008, la croissance est restée forte (+10% par an en moyenne) **puis est freinée sur 2009** (+3%).

La fermeture d'Attitude Studio fin 2009 explique en grande partie la baisse que l'on peut observer en 2010. En effet, de 2006 à 2009 cette entreprise représentait entre 4 et 5% de la masse salariale du secteur.

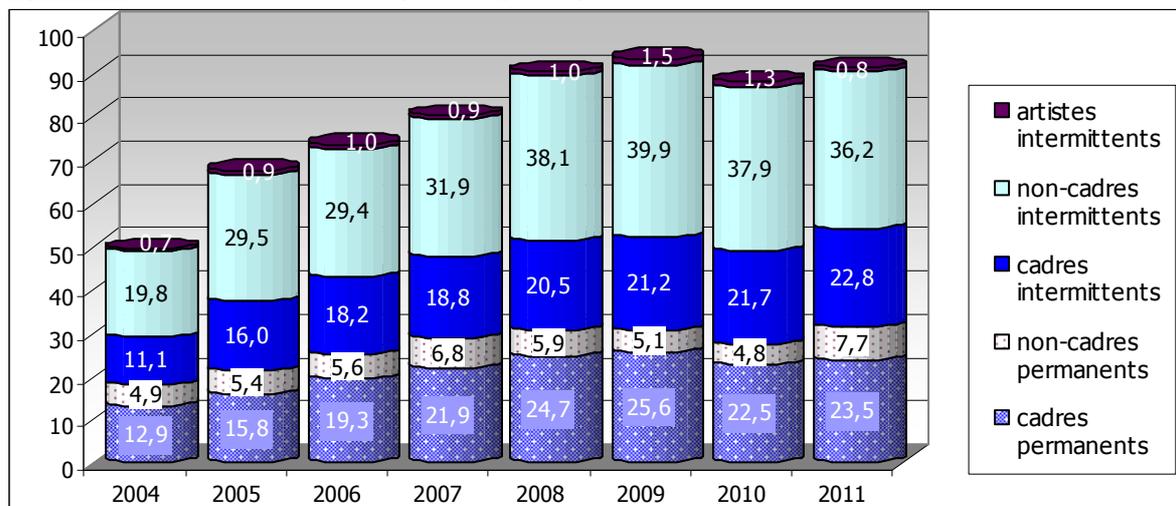
En 2011, l'augmentation de la masse salariale (+3%) est fictive car elle est induite par l'entrée en 2011 du personnel permanent d'Ankama Animations⁴. En effet, en excluant Ankama Animations du périmètre, la masse salariale 2011 est comparable à celle de 2010 (-1%).

Tableau 3 : Evolution de la masse salariale (en M€)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total permanents	17,9	21,2	24,9	28,7	30,6	30,7	27,3	31,3
<i>Evolution</i>		19%	17%	15%	7%	0%	-11%	15%
Total intermittents	31,6	46,3	48,6	51,6	59,7	62,6	60,9	59,8
<i>Evolution</i>		47%	5%	6%	16%	5%	-3%	-2%
Total	49,4	67,5	73,5	80,3	90,3	93,3	88,2	91,1
<i>Evolution</i>		37%	9%	9%	12%	3%	-5%	3%

Lecture : En 2011, 59,8 M€ ont été déclarés pour des intermittents, soit 2% de moins qu'en 2010.

Figure 3 : Masse salariale en M€ par catégories professionnelles



Lecture : En 2011, 36,2 M€ ont été déclarés pour des non cadres intermittents.

⁴ Pour cette étude, nous ne disposons des périodes d'activité du personnel permanent d'Ankama Animations que depuis 2011.



Les effectifs déclarés

Rappelons que nous ne disposons des données du personnel permanent d'Ankama Animations que depuis 2011 et que cela a un impact significatif sur l'évolution observée en 2011.

Les données relatives aux artistes intermittents ne sont renseignées qu'à titre informatif. Nous ne les étudierons pas dans l'étude.

Le pourcentage de salariés (hors artistes) relevant de CDD d'usage avoisine les 80% et a tendance à augmenter (79% en 2004 et 82-83% depuis 2009⁵).

L'évolution des effectifs du secteur est par conséquent fortement corrélée à celle de ces salariés en CDD d'usage.

Les salariés permanents du secteur ont augmenté entre 2004 et 2008 passant de moins de 700 à plus de 1 000. La baisse observée en 2009 et 2010 n'est pas seulement imputable à la fermeture d'IP4U et d'Attitude Studio mais relève aussi d'une baisse générale dans un grand nombre d'entreprises du secteur. L'augmentation de 2011 est fictive car entièrement conditionnée par l'entrée dans notre périmètre d'étude du personnel permanent d'Ankama Animations. En effet, en excluant cette structure de notre périmètre, les salariés permanents baissent de 2% en 2011.

Le nombre de techniciens intermittents déclarés dans le secteur a fortement progressé entre 2004 et 2007 passant de 2 600 à près de 4 000. Il est ensuite resté stable à 4 100 en 2008 et 2009 puis décroît pour atteindre près de 3 800 intermittents en 2011.

Tableau 4 : Evolution des effectifs

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total permanents ⁽¹⁾	687	767	856	933	1 013	895	821	958
<i>Evolution</i>		12%	12%	9%	9%	-12%	-8%	17%
Total intermittents (hors artistes) ⁽¹⁾	2 602	3 368	3 529	3 966	4 104	4 097	3 908	3 746
<i>Evolution</i>		29%	5%	12%	3%	0%	-5%	-4%
Total hors artistes ⁽²⁾	3 236	4 065	4 316	4 843	5 038	4 916	4 672	4 498
<i>Evolution</i>		26%	6%	12%	4%	-2%	-5%	-4%

Lecture : En 2011, 958 permanents et 3 746 techniciens intermittents ont été déclarés au moins une fois par une des entreprises du secteur.

Par rapport au graphique suivant, les effectifs sont dédoublonnés.

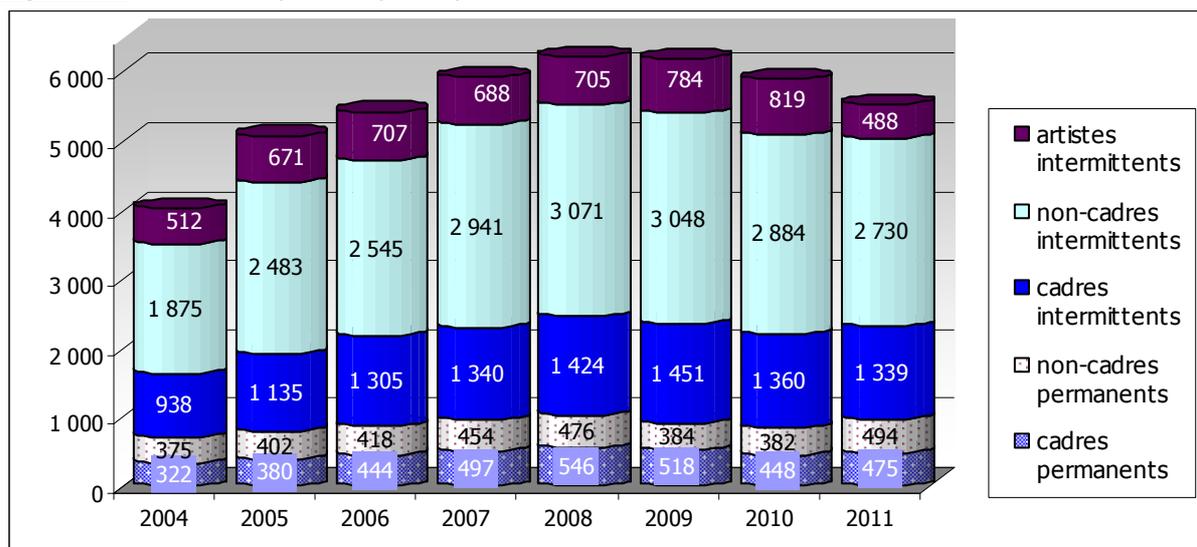
(1) Les individus sont dédoublonnés par statut au niveau du total : un individu déclaré à la fois comme cadre, non cadre et/ou artiste n'est compté qu'une seule fois.

(2) Les individus sont dédoublonnés au niveau du total : tout individu déclaré n'est compté qu'une seule fois.

Les effectifs non cadres permanents peuvent fluctuer d'une année sur l'autre selon que le recours aux CDD de droit commun est important ou non.

⁵ 82% en 2011, sur périmètre constant en ne tenant pas compte des permanents d'Ankama Animations et 80% sinon.

Figure 4 : les effectifs par catégories professionnelles



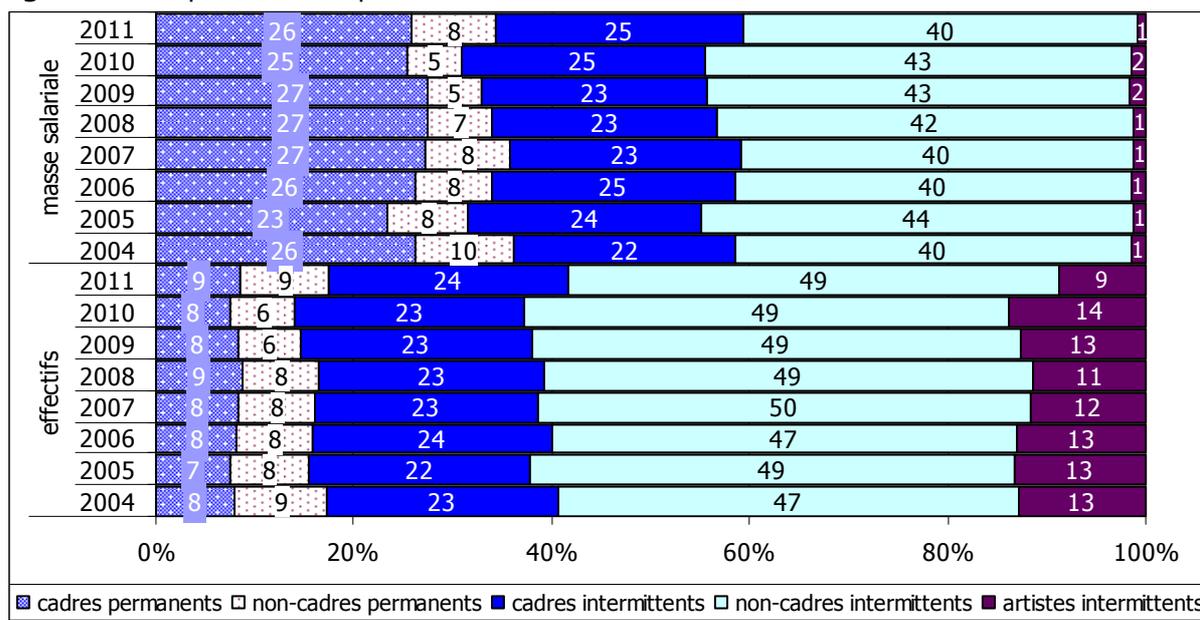
Lecture : En 2011, 475 cadres et 494 non cadres permanents, ainsi que 1 339 cadres et 2 730 non cadres intermittents ont été déclarés au moins une fois par une des entreprises du secteur.

La répartition par catégories professionnelles est très différente selon que l'on regarde les effectifs ou la masse salariale :

- Les salariés cadres permanents représentent entre 7 et 9% des effectifs et cumulent plus de 25% de la masse salariale.
- A l'inverse, les artistes intermittents représentent entre 9 et 14% des effectifs travaillant dans le secteur et cumulent moins de 2% de la masse salariale totale.

Cette différence provient évidemment de la durée des contrats, qui sont par définition plus courts pour les intermittents que pour les permanents, ainsi que du statut de cadre ou de non cadre.

Figure 5 : Comparaison de répartition des effectifs et de la masse salariale



Lecture : En 2011, 9% des salariés déclarés dans le secteur sont des cadres en CDI ou CDD de droit commun et ils cumulent 26% de la masse salariale totale déclarée par ces entreprises.



Les salariés permanents

Dans cette partie, nous n'étudions que le personnel permanent.

Nous distinguons les CDDU des autres types de contrats car les pratiques et les problématiques ne sont pas les mêmes pour ces deux populations.

Quelques entreprises relèvent historiquement d'autres caisses de retraite complémentaire pour leur personnel permanent. Celles d'entre elles qui ne relèvent pas non plus d'Audiens pour la prévoyance ne pourront donc pas être intégrées à l'étude.

Nous ne disposons des données du personnel d'Ankama Animations que depuis 2011. Cela a un certain impact sur l'évolution observée en 2011.

Les équivalents temps plein (etp)

Afin de tenir compte de la durée des périodes d'activités (notamment pour les CDD de droit commun) et des éventuels temps partiels, regardons les équivalents temps plein (etp). C'est-à-dire le nombre de personnes en temps plein sur toute l'année nécessaires pour occuper l'ensemble des postes.

Ce comptage en etp permet d'une part de lisser les écarts qui pourraient exister selon les années du recours plus en moins important de CDD de droit commun. D'autre part, il permet de comparer des niveaux de salaire sur la base d'un même temps travaillé.

Deux variables interviennent dans le calcul des etp :

- 1- la durée du contrat calculée en nombre de jours calendaires ;
- 2- le taux de temps partiel qui indique une éventuelle réduction du temps de travail.

Tableau 5 : effectifs en équivalents temps plein

équivalents temps plein	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
cadres permanents	264	310	363	399	428	430	381	390
non cadres permanents	217	228	236	276	251	222	205	308
Total permanents	481	538	599	675	679	653	586	698
Evolution		12%	11%	13%	1%	-4%	-10%	19%
Part des hommes cadres permanents	69%	69%	70%	70%	69%	67%	63%	64%
Part des hommes non cadres permanents	54%	54%	51%	56%	47%	45%	49%	58%
Part des hommes permanents	63%	63%	62%	64%	61%	60%	58%	61%
Nombre moyen d'individus nécessaires pour occuper un etp sur l'année (*)	1,43	1,42	1,43	1,38	1,49	1,37	1,40	1,37

(*) = nombre de personnes déclarées au moins une fois sur l'année / nombre d'etp sur l'année

Lecture : En 2011, l'équivalent de 390 cadres et de 308 non cadres en temps plein ont été déclarés dans le secteur. 958 personnes différentes ont été nécessaires pour occuper ces 698 temps plein, ce qui signifie qu'en moyenne 1,37 personnes sont nécessaires pour occuper un temps plein.

Les effectifs en équivalent temps plein suivent sensiblement la même tendance que le nombre de personnes. La baisse des effectifs sur 2010 résulte en grand partie de la fermeture d'Attitude Studio. Pour 2011, rappelons qu'il s'agit de la première année où nous avons pu intégrer les salariés permanents d'Ankama Animations.

Les femmes, qui restent minoritaires dans le secteur, y sont de plus en plus présentes. Elles représentent 37% des etp en 2004 et 39% en 2011.

Les revenus issus du secteur

Dans le secteur, en 2011, le salaire annuel brut moyen pour un équivalent temps plein est de 60,3 k€ pour un cadre et de 25,1 k€ pour un non cadre.

Dans les postes de cadre le salaire augmente avec l'âge. Il est par exemple en 2011 de 37,1 k€ pour les 20-29 ans et de 78,4 k€ pour les 50-59 ans.

En revanche dans les postes de non cadre, ce sont les trentenaires qui ont le salaire annuel brut moyen le plus élevé (29,5 k€ brut annuel en moyenne pour 2011). Cette remarque est à nuancer car les effectifs non cadres de moins de 20 ans et de plus de 50 ans sont très peu nombreux. Nous dénombrons entre 6 et 14 équivalents temps plein âgés de 50 à 59 ans pour des postes de non cadre et il s'agit pour plus du tiers de CDD de droit commun.

Tableau 6 : salaire annuel brut moyen (en k€) pour un équivalent temps plein sur l'année

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cadres permanents	de 20 à 29 ans	35,1	35,7	35,5	34,9	39,2	36,1	32,9	37,1
	de 30 à 39 ans	48,2	49,6	51,1	50,9	54,8	54,7	51,1	51,3
	de 40 à 49 ans	53,3	59,6	60,6	62,8	64,6	70,1	70,0	71,0
	de 50 à 59 ans	66,8	63,0	65,9	79,3	79,5	76,0	74,8	78,4
Total cadres permanents (tous âges)		49,1	51,0	53,1	54,9	57,8	59,4	59,0	60,3
Non cadres permanents	de 20 à 29 ans	22,4	22,6	23,1	23,6	21,7	21,1	21,9	23,0
	de 30 à 39 ans	26,1	26,7	27,6	28,0	28,9	28,5	27,5	29,5
	de 40 à 49 ans	14,2	22,1	20,6	24,5	22,9	19,0	22,7	26,2
	de 50 à 59 ans	18,0	20,4	21,8	17,9	17,7	20,9	22,8	27,5
Total non cadres permanents (tous âges)		22,6	23,6	23,8	24,5	23,7	22,9	23,3	25,1

Lecture : En 2011, le salaire brut moyen d'un cadre en équivalent temps plein est de 60,3 k€ annuel.

NB : Les moins de 20 ans et les 60 ans et plus sont trop peu nombreux pour obtenir un salaire moyen significatif.

Données démographiques

L'intégration en 2011 des salariés permanents d'Ankama Animations a un impact important sur la part hommes/femmes car on dénombre dans cette entreprise un pourcentage d'hommes plus important que la moyenne.

Les femmes en CDI ou en CDD de droit commun sont de plus en plus présentes dans le secteur des films d'animation et d'effets visuels

Même si les hommes sont toujours majoritaires, les femmes sont de plus en plus présentes dans le secteur. Elles représentent 39% des permanents en 2004 et 41% en 2011 (43% en 2011 à périmètre constant sans tenir compte d'Ankama Animations).

Une forte disparité en fonction du type de poste (cadre ou non cadre)

Au niveau des postes de non cadre, la féminisation a été telle que la tendance s'est progressivement inversée. En 2004, 47% des salariés permanents du secteur sont des femmes et elles sont 52% en 2010 (en 2011 45% sur l'ensemble du périmètre et 51% à périmètre constant sans tenir compte d'Ankama Animations).

Sur les postes de cadre, beaucoup plus occupés à la base par des hommes, la part des femmes a augmenté de 7 points entre 2004 et 2011. Les femmes sont encore minoritaires en 2011 avec 37% des effectifs.

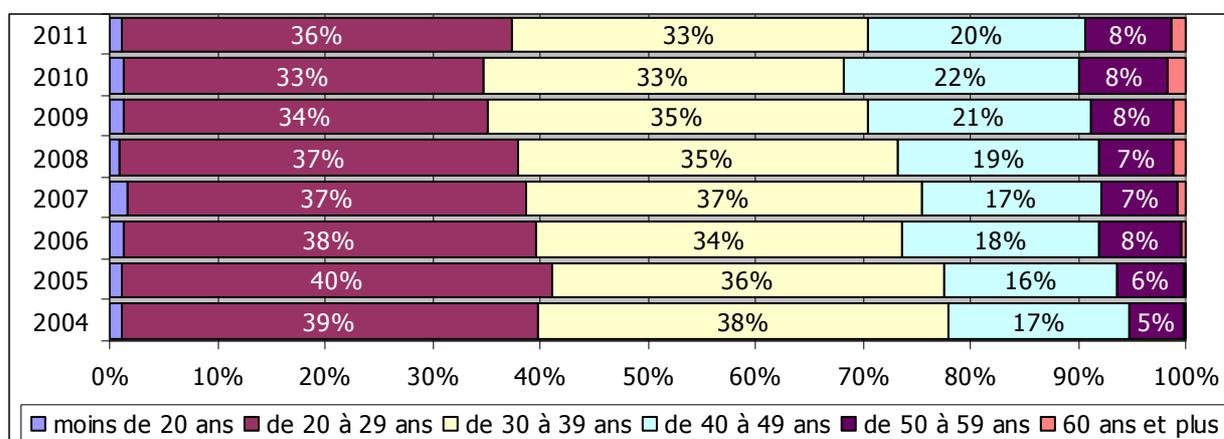
Tableau 7 : effectifs permanents par genre

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
cadres permanents hommes	224	257	310	344	375	346	281	300
non cadres permanents hommes	198	215	212	235	236	168	185	272
Total permanents hommes ⁽¹⁾	418	460	518	570	608	509	463	569
cadres permanents femmes	98	123	134	153	171	172	167	175
non cadres permanents femmes	177	187	206	219	240	216	197	222
Total permanents femmes ⁽¹⁾	269	307	338	363	405	386	358	389
Part des hommes cadres permanents	70%	68%	70%	69%	69%	67%	63%	63%
Part des hommes non cadres permanents	53%	53%	51%	52%	50%	44%	48%	55%
Part des hommes permanents	61%	60%	61%	61%	60%	57%	56%	59%

Lecture : Sur les 475 cadres permanents déclarés en 2011, 300 (soit 63%) sont des hommes.

De jeunes salariés mais de moins en moins jeunes

Les parts des salariés de moins de 30 ans et de 30 à 39 ans ont tendance à se réduire depuis 2004. Néanmoins, avec 36% en 2011 pour les moins de 30 ans et 33% pour les 30-39 ans, ces parts restent plus élevées que sur l'ensemble de la population active en France. En 2011, sur l'ensemble de la population active française, la part des moins de 30 ans est de 22% et celle des 30-39 ans est de 25% (source INSEE).

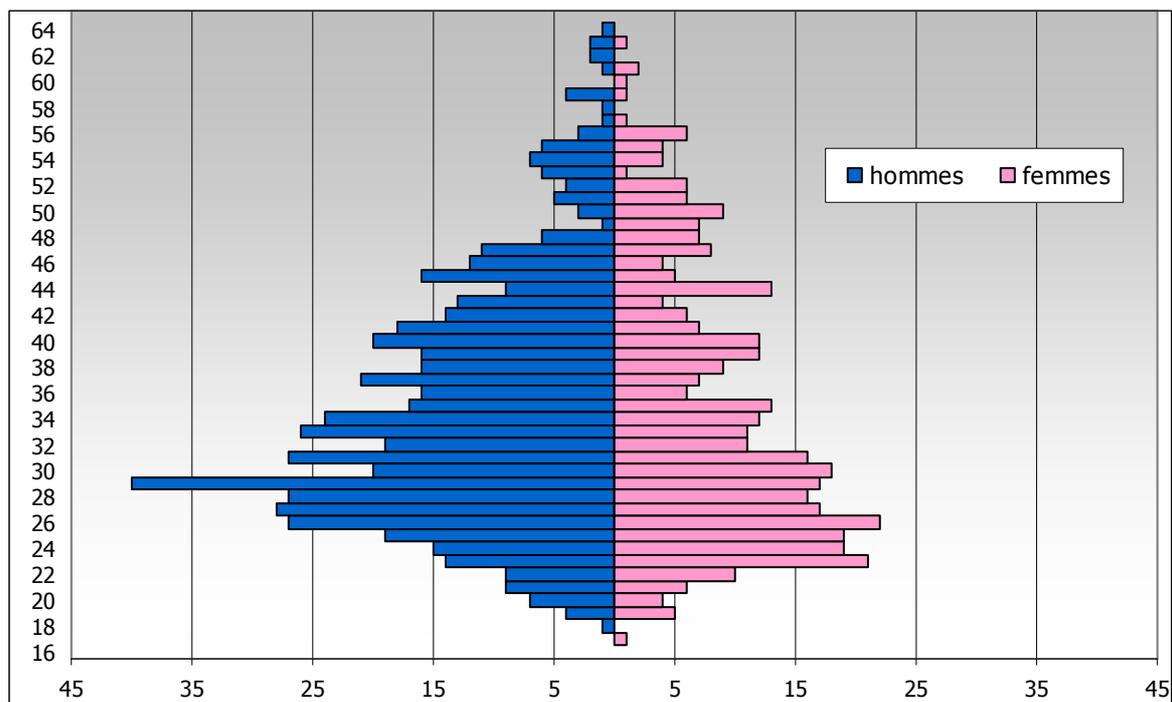
Figure 6 : effectifs permanents par tranche d'âges

Lecture : En 2011, 36% des salariés permanents déclarés dans le secteur ont entre 20 et 29 ans.

Sur la pyramide des âges, nous pouvons confirmer :

- une présence un peu plus masculine ;
- une base plutôt évasée (beaucoup de jeunes salariés) même si dans l'ensemble toutes les tranches d'âges sont relativement bien représentées. Notons qu'en 2011 les hommes de 49 et 50 ans sont peu nombreux. Cette particularité était déjà présente les années précédentes sur ces mêmes promotions (1961 et 1962).

Figure 7 : Pyramide des âges des permanents déclarés en 2011 dans le secteur





Les salariés intermittents

Dans cette partie, nous étudions les techniciens intermittents qui représentent, en termes d'individus, environ 80% des salariés du secteur.

Données démographiques

Le secteur est toujours très masculin

Depuis 2004, les hommes représentent plus de 70% des techniciens intermittents.

Pas de disparité hommes/femmes dans l'accès aux postes de cadre

Alors que dans de nombreux secteurs, les hommes sont plus présents dans les postes de cadre que de non cadre, on constate ici une proportion d'hommes similaire dans les deux statuts.

Tableau 8 : effectifs techniciens intermittents par genre

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
cadres hommes	665	816	955	955	1 025	1 044	977	974
non cadres hommes	1 331	1 744	1 763	2 078	2 197	2 221	2 078	1 969
Total intermittents hommes ⁽¹⁾	1 833	2 377	2 478	2 801	2 943	2 962	2 800	2 706
cadres femmes	273	319	350	385	399	407	383	365
non cadres femmes	544	739	782	863	874	827	806	761
Total intermittents femmes ⁽¹⁾	769	991	1 051	1 165	1 161	1 135	1 108	1 040
Part des hommes cadres	71%	72%	73%	71%	72%	72%	72%	73%
Part des hommes non cadres	71%	70%	69%	71%	72%	73%	72%	72%
Part des hommes intermittents	70%	71%	70%	71%	72%	72%	72%	72%

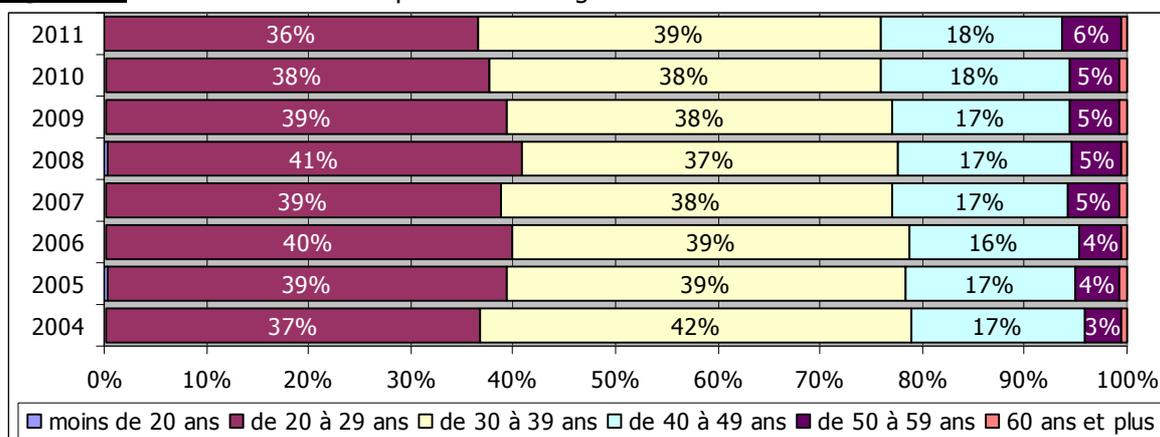
Lecture : En 2011, sur les 1 339 cadres techniciens intermittents déclarés dans le secteur, 974 (soit 73%) sont des hommes.

⁽¹⁾ Les individus sont dédoublonnés par statut au niveau du total : un individu déclaré à la fois comme cadre et non cadre n'est compté qu'une seule fois.

Les intermittents du secteur sont jeunes

La structure d'âges des techniciens intermittents de la production de films d'animation et d'effets visuels n'a pas vraiment évolué depuis 2004. **Ils sont toujours aussi jeunes avec plus de 75% de moins de 40 ans.**

Figure 8 : effectifs intermittents par tranche d'âges

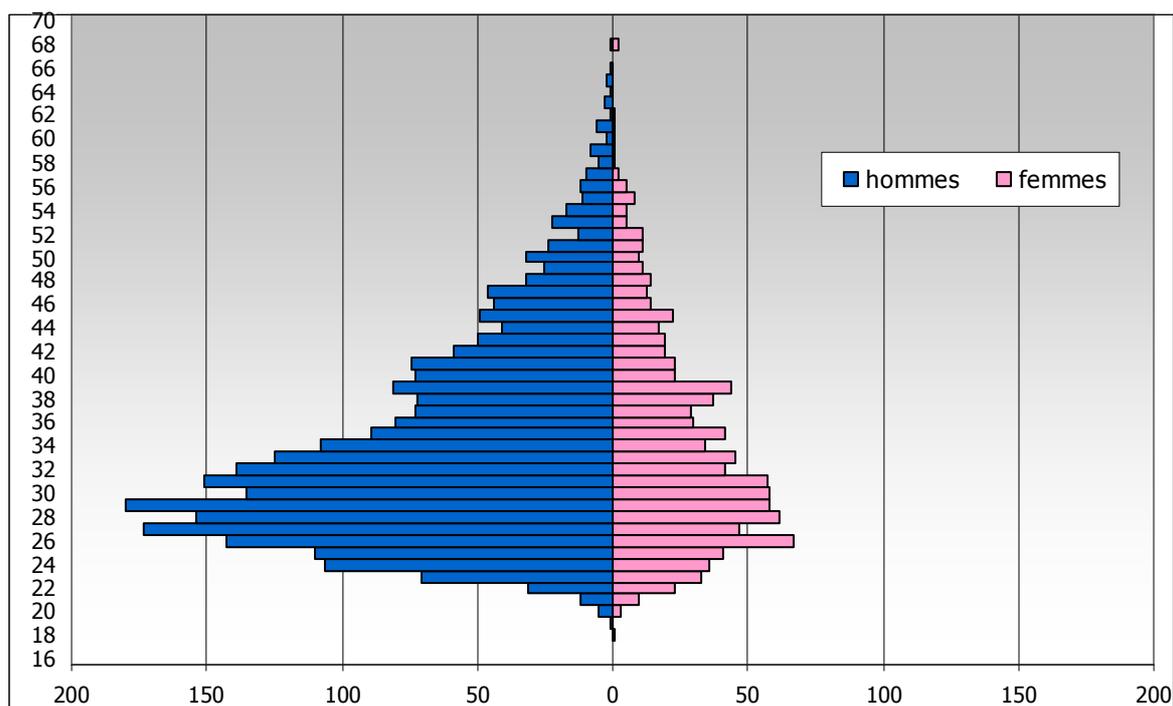


Lecture : 36% des techniciens intermittents déclarés en 2011 dans le secteur ont entre 20 et 29 ans.

La pyramide des âges des techniciens intermittents déclarés en 2011 dans le secteur de la production de films d'animation et d'effets visuels, nous confirme :

- un secteur très masculin (73% de ces salariés sont des hommes) ;
- un secteur très jeune surtout chez les hommes (la pyramide a une base très large qui s'effile en montant dans les âges).

Figure 9 : Pyramide des âges de techniciens intermittents déclarés en 2011 dans le secteur



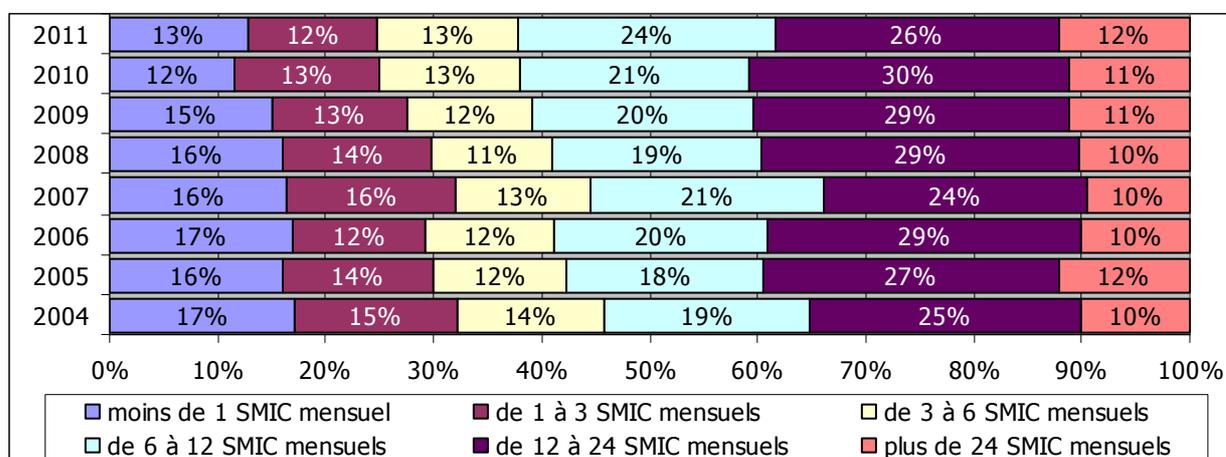
Les revenus issus du secteur

Nous considérons ici les revenus liés à l'activité déclarée dans le secteur de la production de films d'animation et d'effets visuels sur une année donnée. Les éventuelles activités relevant d'autres secteurs ne sont pas comptabilisées, ni même les allocations chômage des annexes 8 et 10 ou encore les congés payés qui peuvent représenter une part non négligeable des revenus.

L'idée est d'évaluer la part des professionnels du secteur, c'est-à-dire ceux qui peuvent vivre de leur activité dans la production de films d'animation et d'effets visuels, ainsi que la part des occasionnels de la production de films d'animation et d'effets visuels, c'est-à-dire ceux qui ont une autre activité par ailleurs.

Plus de 20% des salariés déclarés cadres au moins une fois sur l'année ont été déclaré aussi comme non cadre cette même année. Pour ne pas biaiser le revenu annuel de ces techniciens, nous allons regarder l'ensemble de leur revenu (cadre et non cadre).

Figure 10 : répartition des techniciens intermittents par tranche de salaire annuel dans le secteur



Lecture : Sur les 3 746 techniciens intermittents déclarés au moins une fois en 2011 dans le secteur, 13% (soit 482 personnes) ont été déclarés pour moins de 1 SMIC mensuel pour toute l'année 2011.

Le SMIC mensuel brut pour 151,67h de travail est de 1 154,18 € en 2004, de 1 217,88 € en 2005, de 1 254,28 € en 2006, de 1 280,07 € en 2007, de 1 321,02 € en 2008, de 1 337,70 € en 2009, de 1 343,77 € en 2010 et de 1 365,00 € en 2011.

En schématisant, les techniciens intermittents sont :

- **environ 40% à être au dessus d'un SMIC annuel** - soit 1 500 personnes sur ces dernières années.

- **environ 30% à percevoir moins de 3 SMIC mensuels sur l'année de leur activité dans le secteur de la production de films d'animation et d'effets visuels** – ces 1 000 personnes sont soit des occasionnels du secteur soit des personnes qui débutent dans la branche. Cette proportion a tendance à se réduire depuis 2004.

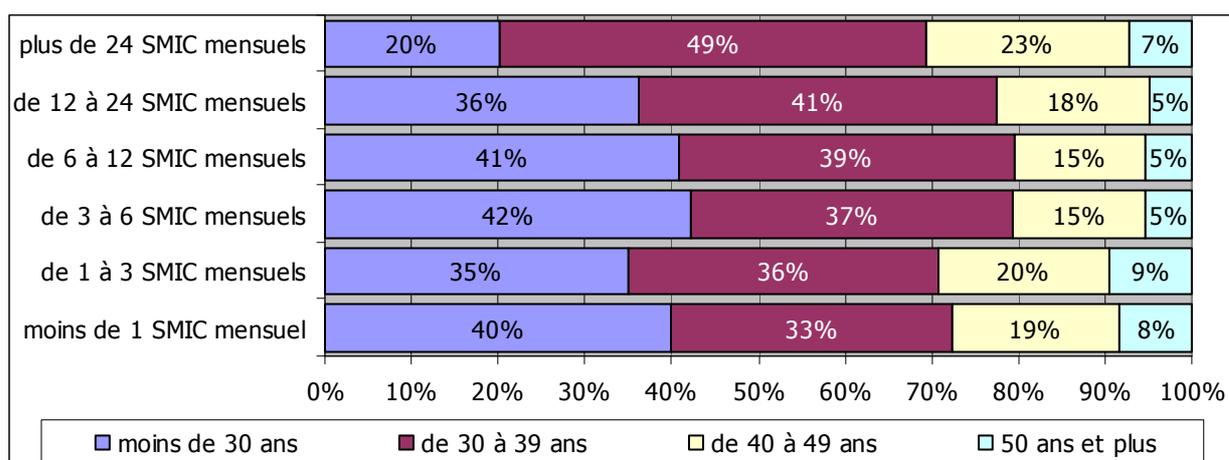
- **environ 30% à percevoir entre 3 et 12 SMIC mensuels** – situation qui peut aussi bien refléter des difficultés à se faire une place dans le secteur, qu'un cumul avec une activité dans un autre domaine (le cinéma « classique » par exemple).

En occultant 2007, qui ne suit pas la même tendance que les autres années, on observe **une légère amélioration des revenus depuis 2004**. En effet, les tranches de plus bas revenus ont tendance à se réduire au profit des plus grosses tranches de revenus.

En dessous d'un certain niveau de revenus (24 SMIC mensuels), il n'y a pas de corrélation entre l'âge et les revenus. Ce ne sont pas nécessairement les plus jeunes qui ont les plus faibles revenus.

Les techniciens intermittents ayant perçu les plus gros revenus (plus de 24 SMIC mensuels) sont nettement plus concentrés que les autres dans la tranche d'âges 30-39 ans, au détriment des moins de 30 ans. Mais pour les autres, contrairement au cas des salariés permanents, nous n'observons pas de réelle différence de structure d'âge selon les tranches de revenus annuels.

Figure 11 : Répartition des techniciens intermittents 2011 en fonction de leur tranche d'âge et de leur tranche de salaire annuel dans le secteur



Lecture : Parmi les techniciens intermittents ayant été déclarés en 2011 avec plus de 24 SMIC mensuels, 20% ont moins de 30 ans.



Données régionales

Etudions la répartition régionale de l'emploi dans la production de films d'animation et d'effets visuels.

La région identifiée est celle d'implantation de l'établissement qui déclare les périodes d'activité.

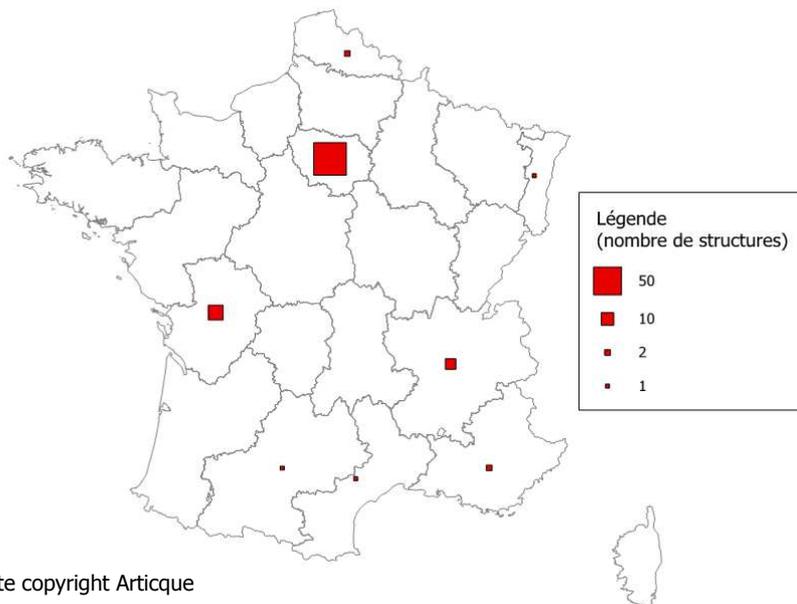
Tableau 9 : Nombre d'établissements par région de domiciliation de l'établissement

Nombre d'établissements	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Alsace	1	1	1	1	1	1	1	1
Île-de-France	52	61	73	73	74	72	70	68
Languedoc-Roussillon	1	1	1	1	1	2	1	1
Midi-Pyrénées	0	1	1	1	1	1	1	1
Nord-Pas-de-Calais	0	0	1	1	3	2	2	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	2	2	2	3	3	2	2
Poitou-Charentes	8	8	10	11	10	12	12	14
Rhône-Alpes	2	2	3	4	5	5	4	7
Outre Mer	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	67	77	93	95	99	99	94	97
Part de l'Île-de-France	78%	79%	78%	77%	75%	73%	74%	70%
Part du Poitou-Charentes	12%	10%	11%	12%	10%	12%	13%	14%

Lecture : En 2011, 68 établissements sont implantés en Île-de-France et cela représente 70% des établissements du secteur.

Même s'il est en baisse, le poids des établissements implantés en Île-de-France est prépondérant : 78% des établissements du secteur en 2004 contre 70% en 2011.
La région Poitou-Charentes compte au contraire de plus en plus d'établissements : 8 en 2004 et 14 en 2011.

Nombre d'établissements par région en 2011



En raison du secret statistique (trop peu d'entreprises implantées dans les régions autres que l'Île-de-France et Poitou-Charentes), nous ne pouvons indiquer les effectifs et masses salariales déclarés par région.

Nous pouvons en revanche étudier l'évolution du poids de ces deux régions en termes d'effectifs d'une part, et en termes de masse salariale d'autre part.

La prise en compte des salariés permanents d'Ankama Animations (dans le Nord-Pas-de-Calais), à partir de 2011 uniquement, a un impact fort sur la répartition régionale des salariés permanents.

Dans le secteur, près de 8 intermittents sur 10 ont travaillé au moins une fois dans un établissement implanté en Île-de-France.

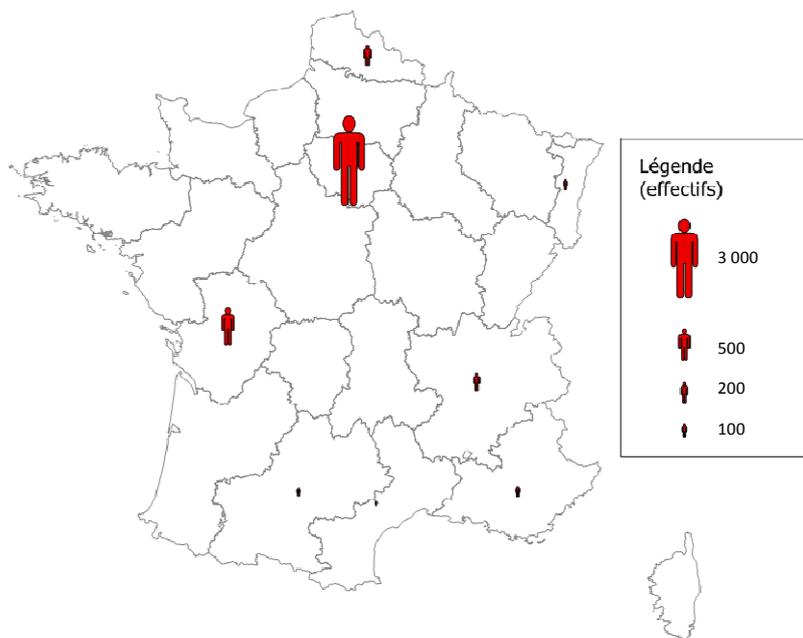
En 2011, 2 salariés permanents sur 3 travaillent dans des établissements implantés en Île-de-France.

Tableau 10 : Poids des effectifs (permanents et techniciens intermittents) déclarés par les entreprises d'Île-de-France et de Poitou-Charentes par rapport à l'ensemble des salariés déclarés dans le secteur

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Île-de-France	Intermittents	76%	77%	78%	80%	79%	78%	79%	79%
	Permanents	76%	83%	81%	79%	77%	79%	75%	66%
Poitou-Charentes	Intermittents	15%	15%	15%	13%	13%	14%	14%	13%
	Permanents	13%	13%	11%	11%	12%	13%	12%	11%
Autres régions	Intermittents	9%	8%	7%	7%	8%	8%	7%	7%
	Permanents	10%	5%	7%	10%	12%	8%	13%	23%

Lecture : En 2011, 79% des techniciens intermittents du secteur ont été déclarés au moins une fois par un établissement implanté en Île-de-France.

Effectifs 2011 par région



Fond de carte copyright Artique

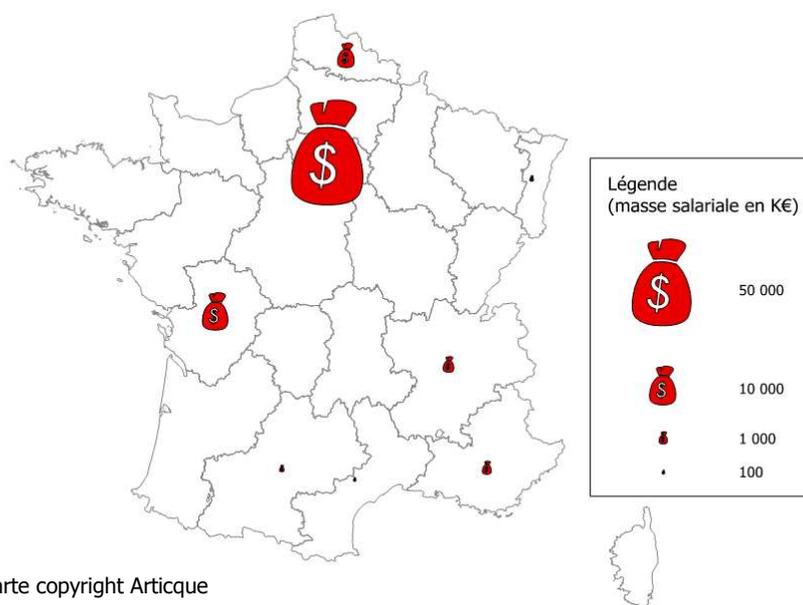
En 2011, 85% de la masse salariale relative aux techniciens intermittents du secteur a été déclaré par les établissements implantés en Île-de-France. Cette part est de 74% pour le personnel permanent.

Tableau 11 : Poids de la masse salariale déclarée par les entreprises d'Île-de-France et de Poitou-Charentes par rapport à l'ensemble de la masse salariale déclarée dans le secteur

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Île-de-France	Intermittents	80%	83%	81%	82%	84%	81%	86%	85%
	Permanents	78%	84%	84%	81%	81%	83%	82%	74%
Poitou-Charentes	Intermittents	15%	14%	16%	14%	12%	13%	11%	11%
	Permanents	13%	11%	11%	11%	12%	11%	11%	10%
Autres régions	Intermittents	5%	3%	3%	5%	4%	6%	3%	4%
	Permanents	9%	4%	5%	8%	7%	6%	8%	16%

Lecture : En 2011, 85% de la masse salariale des techniciens intermittents du secteur a été déclaré par les établissements implantés en Île-de-France.

Masse salariale 2011 par région



La concentration de l'activité en Île-de-France est encore plus nette sur l'ensemble du champ de la production et de la post production audiovisuelle et cinématographique, et d'autant plus forte sur l'activité des intermittents.

Comme pour le champ de la production de films d'animation et d'effets visuels, 7 établissements sur 10 sont implantés en Île de France en 2011. Ils concentrent 91% de la masse salariale des techniciens intermittents et 87% de celle des permanents. Ces proportions sont moins importantes sur le champ de la production de films d'animation et d'effets visuels : 85% pour les intermittents et 74% pour les permanents.

78% des techniciens intermittents et 80% des permanents du champ de la production et de la post production audiovisuelle et cinématographique ont été déclaré au moins une fois par un établissement implanté en Île-de-France.



Annexe : périmètre de l'étude

Raison sociale	numéro siren	Ville	Remarque éventuelle
2 4 7 FILMS	478 301 799	PARIS	Seul le film Perse Polis est pris en compte.
2 MINUTES	433 168 481	PARIS	
2 MINUTES ANIMATION	441 110 566	ANGOULEME	
2 MINUTES STUDIO	493 104 806	ANGOULEME	
2D 3D ANIMATIONS	428 717 409	ANGOULEME	
4 21 PRODUCTIONS	450 093 182	PARIS	
ACTION SYNTHESE	418 503 686	MARSEILLE	
ALPHANIM VIDEO ALPHANIM LICENSING	411 459 811	VINCENNES	
ANKAMA ANIMATIONS	494 163 744	ROUBAIX	Le personnel permanent ne cotise pas à Audiens en retraite complémentaire. Récupération via la prévoyance mais que depuis 2011.
ANTEFILMS STUDIO	414 792 895	ANGOULEME	
ATTITUDE STUDIO	429 747 801	ST OUEN	
AUTOCHENILLE PRODUCTION	498 485 770	PARIS	
AUTOUR DE MINUIT PRODUCTIONS	435 296 561	PARIS	
BAYARD JEUNESSE ANIMATION	442 207 551	MONTRouGE	
BIBO FILMS	392 505 582	MONTREUIL	
BLUE SPIRIT	478 649 064	PARIS	
BLUE SPIRIT ANIMATION	491 371 803	PARIS	
BLUE SPIRIT STUDIO	491 284 428	ANGOULEME	
BUF COMPAGNIE	320 074 388	PARIS	Le personnel permanent ne cotise pas à Audiens en retraite complémentaire.
CARIBARA ANIMATION	483 717 385	PARIS	
CARIBARA ANNECY	503 980 476	CRAN GEVRIER	
CHEZ EDDY	444 600 183	PARIS	
COMPTOIR ANGOUMOISIN D ANIMATION	431 869 908	ANGOULEME	
CORTEX PRODUCTIONS	492 681 549	ANGOULEME	
CROSS RIVER PRODUCTIONS	429 663 719	PARIS	
CUBE CREATIVE COMPUTER COMPANY	442 802 872	PARIS	
CUBE CREATIVE PRODUCTIONS	510 987 274	PARIS	
CYBER GROUP STUDIOS	483 662 482	PARIS	
DARGAUD MEDIA	328 970 439	PARIS	Le personnel permanent ne cotise pas à Audiens en retraite complémentaire. Quelques films sont exclus du périmètre : - St Germain ou la négociation - Un homme à défendre - C'est comme ça
DEF2SHOOT	441 924 511	PARIS	
DEF2SHOOT VISUAL EFFECTS	503 980 963	MONTRouGE	
DELACAVE	501 480 347	PARIS	
DSTM	533 305 769	ANGOULEME	
DUPUIS AUDIOVISUEL	429 611 767	PARIS	Absorbée au 31 juillet 2008 par Dupuis Edition Audiovisuel qui n'est pas dans le champ.
DURAN	328 732 839	ISSY LES MOULINEAUX	
ELLIPSANIME	379 219 264	PARIS	Absorbée au 1er juillet 2007 par Ellipsanime Production qui est dans le champ.
ELLIPSANIME PRODUCTIONS	390 239 515	PARIS	
EURO VISUAL	448 986 497	PARIS	
EUROPA CORP	384 824 041	PARIS	Seuls quelques films sont pris en compte : - La mécanique du cœur - Ruby Tuesday - Un monstre à Paris - Arthur - Arthur 2 - Arthur 3

FOLIMAGE STUDIO	343 688 099	VALENCE	
FORGE ANIMATION	521 258 640	VENTABREN	
FRANCHE CONNECTION ANIMATIONS	483 518 932	MONTREUIL	
FROG BOX / OD MEDIAS	483 579 892	PARIS	
FUTURIKON	409 137 023	PARIS	Est exclu du périmètre le film Chronique d'une récréé
GINKGO	491 371 860	PARIS	
GO N PRODUCTIONS	454 096 231	PARIS	
HEROLD FAMILY	478 408 610	PARIS	
ILLUMINATION MAC GUFF	533 478 434	PARIS	
IP4U	479 384 513	VALENCIENNES	Le personnel permanent ne cotise pas à Audiens en retraite complémentaire. Récupération via la prévoyance mais que depuis juillet 2007.
JE SUIS BIEN CONTENT	403 852 197	PARIS	
JOKEBOX	480 765 767	PARIS	
JULIANNE FILMS CIE EUROPEENNE DE PRODUCTION	349 497 032	PARIS	
KAYENTA PRODUCTION	349 942 102	PARIS	
LA FABRIQUE PRODUCTION	510 945 488	ST LAURENT LE MINIER	
LA MAISON	434 020 335	ST CLOUD	
LA STATION ANIMATION	441 942 331	PARIS	
LABEL ANIM	449 923 192	PARIS	
LES ARMATEURS	343 244 703	PARIS	
LES CARTOONEURS ASSOCIES	324 677 178	PARIS	
LES FILMS DE L ARLEQUIN	380 975 508	PARIS	
LES FILMS DE LA PERRINE	387 598 725	PARIS	
LES FIMS DU POISSON ROUGE	509 449 989	ANGOULEME	
LES TROIS OURS	504 283 433	ANGOULEME	
MAC GUFF LIGNE	338 438 781	PARIS	
MARATHON MEDIA	434 990 073	NEUILLY SUR SEINE	
METHOD ANIMATIONS	417 972 973	PARIS	
MIKROS IMAGE	333 987 659	LEVALLOIS PERRET	Cette entreprise n'a pas pour seule activité l'animation. Seuls les graphistes ont été intégrés dans le champ.
MILLIMAGES	382 954 279	PARIS	
MONDO TV FRANCE	489 553 743	PARIS	
MOONSCOOP	384 629 374	PARIS	
MOONSCOOP DIGITAL MEDIAS	439 404 633	LA ROCHELLE	
MOONSCOOP IP	320 888 910	PARIS	
NEOMIS ANIMATION	451 446 157	PARIS	
NORD OUEST FILMS	309 173 805	PARIS	Seuls deux films sont pris en compte : - Les contes de la nuit - Dragons et princesses
NORD OUEST PRODUCTION	404 767 667	PARIS	Seul le film Azur et Asmar est pris en compte
NORMAAL	444 122 196	PARIS	
NORMAAL ANGOULEME	528 700 925	ANGOULEME	
ONCE UPON A TOON	532 610 615	ANGOULEME	
ONYX FILMS	409 440 914	PARIS	Seuls deux films sont pris en compte - Renaissance - La nuit des enfants rois
OUIDO ENTERTAINMENT	498 081 967	PARIS	
PATOON ANIMATION	503 270 092	PARIS	
PERSEPROD	483 643 433	PARIS	
PHILIPPE MOUNIER MARKETING PRODUCTION	340 535 848	PARIS	
PICTOR MEDIA ANIMATION	488 672 080	MEYLAN	
PINKA	453 858 623	LEVALLOIS PERRET	
PIPANGAI PRODUCTIONS	402 629 331	LA REUNION	Le personnel permanent ne cotise pas à Audiens en retraite complémentaire. Récupération via la prévoyance mais que depuis 2008.
PLANET NEMO ANIMATION	479 182 446	PARIS	
PRIMA LINEA PRODUCTIONS	400 816 278	PARIS	
PROD PAR 4 PRODUCTIONS	509 710 984	PARIS	

PUMKIN 3D STUDIO	487 740 169	MONTREUIL	
SACREBLEU PRODUCTIONS	421 483 728	PARIS	
SAFARI DE VILLE	337 988 448	PARIS	Le personnel permanent ne cotise pas à Audiens en retraite complémentaire.
SAMKA PRODUCTIONS	450 336 672	PARIS	
SARL LA FABRIQUE	340 506 906	MONTPELLIER	
SEAHORSE ANIM	451 776 033	ALFORTVILLE	
SIP ANIMATION	312 161 516	LA GARENNE COLOMBES	Le personnel permanent ne cotise pas à Audiens en retraite complémentaire.
SPARX	399 096 510	PARIS	Le personnel permanent ne cotise pas à Audiens en retraite complémentaire.
SPARX ANIMATION STUDIOS	481 905 065	PARIS	
STORIMAGES	403 045 826	PARIS	
STORY BOARD ANIMATION	507 381 242	PARIS	
STUDIO 100 ANIMATION	507 960 680	PARIS	
STUDIO HARI	492 476 635	PARIS	
STUDIO PINKA	500 261 292	ANNECY	
STUDIOLITO	511 780 819	PARIS	
TAT PRODUCTIONS	433 220 514	TOULOUSE	
TEAMTO	483 041 158	PARIS	
TEAMTO STUDIO	489 079 087	PARIS	
TELE IMAGES KIDS	439 087 800	NEUILLY SUR SEINE	Quelques films sont exclus : - CHANTE - CHANTE 2 - CHANTE SAISON 4 - KIDS WORLD SPORTS - UNE FILLE D'ENFER
TIMOON ANIMATION	448 829 275	BOULOGNE BILLANCOURT	
TOON FACTORY	422 945 782	PARIS	
XILAM ANIMATION	423 784 610	PARIS	
XILAM FILMS	441 857 851	PARIS	
ZAGTOON	521 477 539	PARIS	